

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N° 2019-17

Approbation du Procès Verbal du CA du 14 juin 2019

Le vingt-neuf novembre deux mille dix-neuf à neuf heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni dans ses locaux, 3 rue de la Lionne à Orléans, sur convocation de Madame Michelle RIVET, Présidente, en date du dix-neuf novembre deux mille dix-neuf.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET – Région Centre-Val de Loire
Charles FOURNIER – Région Centre-Val de Loire
Sabrina HAMADI – Région Centre-Val de Loire
Patrick BERTRAND – Agence française pour la biodiversité
Marine COLOMBEY – Agence française pour la biodiversité
Christophe CHASSANDE – DREAL Centre-Val de Loire
Annick GOMBERT – PNR Brenne
Gilles CLÉMENT – Com. com. Grand Chambord

Jean-Noël RIEFFEL – ONCFS
Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Frédéric ARCHAU – IRSTEA
Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Franck HENNEBEL – URCPIE
Denis LEGRET – Asso. des fédérations de pêche CVL
Marie-Thérèse FLEURY – CRPF

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU – ARB Centre-Val de Loire
Pauline D'ARMANCOURT – ARB Centre-Val de Loire
Pascale LARMANDE – ARB Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire

Jérôme DUPRÉ – Région Centre-Val de Loire
Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Mellie GRATEAU – URCPIE
Thérèse PLACE – DREAL
Lucille PIERRARD – FNE CVL

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création

d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

le projet de Procès-Verbal de la réunion du 14 juin 2019 transmis aux membres du CA,

Décide à l'unanimité

d'approuver le procès-verbal en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

La Présidente de séance



Madame Michelle RIVET



N° 0670

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 JUIN 2019**

ETAIENT PRESENTS :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS :

Michelle RIVET, Région Centre-Val de Loire

Stéphanie ANTON, Ville d'Orléans

Benjamin VIRELY, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire

Anne-Marie THOMAS, Communauté de communes Grand Chambord

Nathalie SAVATON, Tours Métropole Val de Loire

REPRESENTANTS DE L'ETAT OU DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Patrick BERTRAND, Agence française pour la biodiversité

Marine COLOMBEY, Agence française pour la biodiversité

Christophe CHASSANDE, DREAL Centre-Val de Loire

Dominique de VILLEBONNE, Office National des Forêts

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Marion GOSSELIN, IRSTEA

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS

Guy JANVROT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire

Nelly LARCHEVEQUE, Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire

Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire

Aline CHÉRENCÉ, Union Régionale des CPIE

REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES SECTEURS ECONOMIQUES

Denis LEGRET, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire

Marie-Thérèse FLEURY, Centre Régional de la Propriété Forestière

EXCUSÉS :

Charles GIRARDIN, Région Centre-Val de Loire

Anne LECLERCQ, Région Centre-Val de Loire

Audrey ROUSSELET, Région Centre-Val de Loire

Christian DUMAS, Région Centre-Val de Loire

Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire

Xavier NICOLAS, Région Centre-Val de Loire

Marc DE MARIA, Agence française pour la biodiversité

Baptiste MAURY, DRAAF

Jean-Claude MORIN, Département du Cher

Ghislaine de BENGY, Département du Cher

Evelyne LEFEBVRE, Département d'Eure-et-Loir

Patrice BOIRON, PNR de Brenne
Gilles CLEMENT, Communauté de Communes du Grand Chambord
Jean-Luc GALLIOT, Tours Métropole Val de Loire
Jean-Noël RIEFFEL, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Lénaïg LE NEN, Graine Centre-Val de Loire
Alexandre ROUBALAY, Graine Centre-Val de Loire
Christine-Raïssa BETTAHAR, Fédération de Maisons de Loire
Aymeric SEGUIN, Chambre régionale de Commerce et d'Industrie
Christelle COCHET, Chambre régionale de Commerce et d'Industrie
Alain MACHENIN, Fédération Régionale de Chasse
Aude BOURON, Fédération Régionale de Chasse
Isabelle PAROT, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire
Jocelyne PETIT, Payeure régionale

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Jean-Michel VINÇOT, Ville d'Orléans
Anaïs VALANCE, DRAAF
Thérèse PLACE, DREAL
Samuel SEMPÉ, ONCFS
François BARRAULT, Tours Métropole Val de Loire
Frédéric BRETON, Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire
Annie MANDION, Graine Centre-Val de Loire
Catherine BERTRAND, Agence régionale de la biodiversité Centre Val de Loire
Anne BIGNOLAS, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val-de Loire
Pauline D'ARMANCOURT, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire
Pascale LARMANDE, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU, Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire

POUVOIRS :

Charles GIRARDIN, Région Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Michelle RIVET.
Alexandre ROUBALAY Graine Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire

16 présents votants ; 2 pouvoirs

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Michelle RIVET introduit la séance et présente l'ordre du jour.

1. Proposition d'organisation du conseil d'administration

À l'occasion du séminaire interne tenu avec l'ensemble des membres le 6 mars dernier, les participants ont exprimé leurs souhaits concernant le rôle des différentes instances de l'ARB, et ainsi dessiné la place de chacune :

- ***Le conseil d'administration est un lieu d'échanges de fond, ainsi que l'endroit où s'élaborent les stratégies. Il décide, priorise, ce n'est pas une simple chambre d'enregistrement.***
- ***Le comité technique est l'instance opérationnelle, où l'on réfléchit sur les actions à entreprendre. Il prépare les décisions, permet aux travaux de l'ARB de percoler au sein des structures membres.***

- *L'équipe fait des propositions, met en œuvre les décisions prises avec les membres, facilite, anime, organise la coopération, crée du lien.*
- *Les groupes de travail sont des lieux de préparation, qui doivent s'ouvrir aux membres et aux acteurs régionaux hors ARB.*

Les attentes exprimées concernant le conseil d'administration nous orientent vers des séances où les points d'ordre du jour seraient examinés rapidement, en répondant uniquement aux besoins de précision et de questionnement des membres (sur la base du mémo transmis préalablement), afin de pouvoir, à chaque séance, dégager un temps d'échanges sur des questions stratégiques. Pourrait ainsi être soumis à des échanges de fond une thématique par séance.

Les sujets stratégiques mis en avant le 6 mars dernier sont nombreux : services rendus par la nature, forêt, chasse, agro écologie, aménagement du territoire, conciliation des usages, formation, sensibilisation, éducation, communication...

Pour permettre cette organisation, il est convenu que les membres prennent connaissance des documents de séance avant chaque réunion afin de réduire au minimum la présentation des points d'ordre du jour, et de pouvoir ainsi consacrer du temps au sujet stratégique défini pour la séance.

2. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 11 janvier 2019

Délibération

Le procès-verbal du conseil d'administration de l'ARB du 11 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. Indemnité au payeur régional

Délibération

L'extrait de délibération proposée pour le vote de l'indemnité au payeur régional est remis sur table à l'ensemble des administrateurs.

Les comptables, outre leurs missions obligatoires, peuvent fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Ces prestations peuvent donner lieu au versement, par la collectivité intéressée, d'une indemnité dite « indemnité de conseil ».

A l'occasion de la création de l'ARB, une nouvelle délibération doit être prise afin d'attribuer l'indemnité de conseil à Madame Jocelyne PETIT, Payeure régionale.

Le montant de l'indemnité de conseil est forfaitaire et proportionnelle à la moyenne des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement sur les 3 dernières années (hors opération d'ordre).

La Présidente souligne la présence et l'efficacité de l'appui apporté par Madame PETIT.

Le versement de l'indemnité de conseil à Madame PETIT, Payeure régionale, est adopté à l'unanimité.

4. Gestion administrative et juridique

3.1. Budget supplémentaire 2019

Délibération

Le budget supplémentaire 2019 proposé, selon la balance ci-après, a vocation à pouvoir :

- Intégrer les amortissements liés au transfert opéré entre l'EcoPôle et l'ARB Centre-Val de Loire ;
- apporter des compléments/ajustements en investissement et en fonctionnement et notamment ouvrir une enveloppe pour l'acquisition de matériel informatique en cas de besoin ;
- ouvrir de nouveaux comptes, nécessité liée à la mise en place du prélèvement à la source (gestion des centimes).

En section de fonctionnement :

En dépense :

- Ouvrir des crédits au compte 6811 (Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles) pour un montant de 11 298,91 € au titre des immobilisations restant à amortir transférées par la Région suite à la dissolution de l'EcoPôle.
- Ouvrir des crédits au compte 6588 (Autres charges diverses de gestion courante) pour un montant de 10 €, besoin lié aux arrondis dans le cadre du prélèvement à la source.
- Ouvrir des crédits au compte 6331 (Versement de transport) pour la participation de l'employeur aux frais de transports domicile/travail des agents pour un montant de 250 €.
- Ouvrir des crédits au compte 64138 (Autres indemnités) pour la prise en charge des mutuelles agréées des agents pour un montant de 400 €.
- Ouvrir des crédits au compte 6454 (Cotisations aux ASSEDIC) pour un montant de 6 900 €.
- Réduire de 6 900 € les crédits ouverts au compte 6451 (Cotisations URSSAF) du fait de l'ouverture du compte 6454.
- Réduire de 650 € les crédits ouverts au compte 64131 (Rémunérations), du fait de l'ouverture des comptes 6331 et 64138.
- Réduire de 10 € le compte 6228 (Divers) pour équilibrer l'ouverture du compte 6811.
- Augmenter de 1 000 € le compte 6251 (voyages et déplacements).

En recette :

- Ouvrir des crédits au compte 777 (Quote-part de subvention d'investissement transférée) pour un montant de 3 376,64 €.
- Ouvrir des crédits au compte 7588 (Autres produits divers de gestion courante) pour un montant de 10 €, besoin lié aux arrondis dans le cadre du prélèvement à la source.

En section d'investissement :

En dépense :

- Ouvrir des crédits au compte 13912 (Subventions d'investissement Région lors de l'installation rue de la Lionne en 2010) pour un montant de 3 376,64 €
- Ouvrir des crédits au compte 2183 (Matériel de bureau et matériel informatique) pour un montant de 3 000 €, afin de permettre si besoin l'achat de matériel informatique

En recette :

- Ouvrir des crédits aux comptes 280 (Amortissements des immobilisations incorporelles) et 281 (Amortissements des immobilisations corporelles) avec les montants suivants :
 - 28051 (Concessions et droits similaires) : 4 723,64 €
 - 28181 (Installations générales, agencements et aménagements divers) : 4 225,75 €
 - 28183 (Matériel de bureau et matériel informatique) : 1 994,08 €
 - 28184 (Mobiliers) : 355,44 €

Le budget supplémentaire 2019 est approuvé à l'unanimité.

3.2. Centrale d'achats Approlys Centr'Achats

Délibération

L'ARB est membre du Groupement d'Intérêt Public Approlys Centr'Achats. Cette centrale d'achats permet de bénéficier de procédures groupées comme le marché d'électricité pour l'hébergement mutualisé.

Afin de faciliter la participation de l'ARB aux assemblées générales de la centrale d'achats, il est proposé que notre établissement public soit représenté par la directrice (titulaire) et la gestionnaire administrative et comptable (suppléante).

Il est demandé de préciser en quoi consiste cette centrale d'achat.

Il s'agit de la fusion, fin 2016, de deux centrales d'achats préexistantes : Centr'Achats créé par la Région, et Approlys créé par le département du Loiret. Elle permet à des membres de différents collèges (collectivités, associations....) de mutualiser l'achat public et de bénéficier de prix préférentiels pour l'acquisition de différents biens : fournitures de bureau, matériel informatique... mais aussi de simplifier les démarches pour les membres puisqu'Approlys Centr'achats assure les procédures liées aux marchés publics (publicité, mise en concurrence, attribution...).

La représentation suivante de l'ARB à la centrale d'achats Approlys Centr'Achats est approuvée à l'unanimité :

- titulaire : Catherine BERTRAND
- suppléante : Cécile LE MEUNIER

3.3. Mission Eau : convention avec l'AELB, la Région et l'AFB

Délibération

Afin de renforcer la politique d'amélioration de la qualité de l'eau, de favoriser l'émergence de contrats de bassin, une Cellule Régionale chargée de la Coordination et de l'Animation Territoriale (CERCAT) a été mise en place à partir de 2010, et est aujourd'hui inscrite dans le CPER 2015-2020. Cette cellule, composée d'un poste de chargé de mission, a été rattachée à l'EcoPôle dans la perspective de création de l'ARB. L'EcoPôle a ainsi procédé au recrutement de Mylène MOREAU en mars 2017 (CDD de 3 ans qui a été transféré à l'ARB).

Dans un objectif de gestion globale et cohérente des interventions sur les bassins versants des cours d'eau et des zones humides de la région, la cellule est chargée d'animer, de coordonner et d'évaluer les actions des maîtres d'ouvrages via les contrats territoriaux signés, sur les enjeux prioritaires suivants :

- les SAGE et démarches globales par bassin versant
- la restauration et la préservation des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides), de la continuité écologique, et de la biodiversité associée
- la qualité des eaux à travers la lutte contre les pollutions diffuses
- la prise en compte de l'adaptation au changement climatique

La cellule n'a pas de mission de maîtrise d'œuvre, ni d'assistance technique aux porteurs de projets, ni de missions réglementaires qui relèvent de la police de l'eau.

La création de l'ARB nécessite la signature d'une nouvelle convention entre l'AELB, le Conseil régional, l'AFB et l'ARB, avec une durée de validité jusqu'au 31 décembre 2020. En cas de prolongation du CPER sans modification majeure, la validité de la convention sera prolongée de la même durée.

La convention, rédigée avec les structures signataires, doit être validée par chacune des instances décisionnelles. Les aides financières allouées via cette convention permettent le financement du poste correspondant.

FNE Centre-Val de Loire indique être favorable à la création de ce poste et souligne l'importance de maintenir une bonne coordination avec le monde associatif qui mène aussi des actions sur ces thématiques.

La Présidente rappelle qu'en termes de stratégie l'ARB n'a pas vocation à se substituer à ses membres, mais à coordonner et à apporter une plus-value.

La convention CERCAT permet la coordination avec l'ensemble des techniciens de rivières. 62 contrats territoriaux sont signés ou en-cours.

La Région travaille également avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie notamment sur les mesures agro-environnementales mais il n'existe pas de convention avec cette Agence.

Les régions volontaires peuvent prendre en charge l'animation de la politique de l'eau (art 12 loi Notre), qu'en est-il de la Région Centre-Val de Loire ?

Michelle RIVET a proposé au Président de la Région de mener une réflexion sur ce sujet car la question de l'eau est majeure dans notre territoire, avec la Loire, les rivières, les zones humides... La question de la prise de compétence reste ouverte en fonction des plus-values éventuelles. Toutes les structures concernées par la thématique seraient associées le cas échéant.

La convention CERCAT est approuvée à l'unanimité et la Présidente de l'ARB Centre-Val de Loire est autorisée à la signer.

3.4. Hébergement mutualisé de l'ARB

Délibération

Une réflexion a été engagée concernant les locaux mutualisés dans le contexte du projet de création de l'ARB. En effet l'hébergement actuel situé rue de la Lionne à Orléans est certes particulièrement bien situé mais le bâtiment est assez vétuste et manque de fonctionnalité.

Deux projets ont été examinés :

- la proposition faite par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à La Source du fait de la disponibilité importante de locaux sur son site ;
- la proposition de la ville d'Orléans au sein du Muséum en cours de rénovation. Une étude de faisabilité a été engagée à l'automne 2018 par la ville et a conclu à la possibilité effective d'accueillir les personnels concernés, via la construction de 2 niveaux en structure légère en lieu et place de l'actuelle serre au 4^{ème} étage.

L'ARB et les structures hébergées, réunies à l'occasion du dernier CA de l'EcoPôle le 29 mars 2019, se sont positionnées en faveur du projet au MOBE. Ce site offre en effet une localisation idéale à proximité de la gare d'Orléans, la gare routière, les lignes de tram, et permet une proximité riche de promesses en termes de travaux communs avec le MOBE dont la future scénographie est orientée sur la biodiversité.

Les structures concernées sont celles actuellement hébergées rue de la Lionne (ARB, Cen Centre-Val de Loire, FNE Centre-Val de Loire, FNE), ainsi que la fédération des Conservatoires (FCen), ce qui représente un total d'environ 50 salariés.

Conformément aux statuts de l'ARB, il revient au conseil d'administration de délibérer sur les projets d'achat ou de prise de bail d'immeubles. S'agissant de locaux dont la ville d'Orléans est propriétaire, cette dernière propose de signer avec chaque structure hébergée une convention d'occupation temporaire dont les termes précis restent à définir.

Il convient, avant que les travaux ne soient engagés, de réaliser avec l'architecte retenu par la ville les plans définitifs des locaux, et de définir les modalités de gestion et d'entretien de ces futurs locaux.

Le conseil d'administration sera informé de l'avancée de ce projet, au cours de ses réunions ou par courriel entre temps si besoin. Le calendrier pour l'installation dans les locaux reste à déterminer en fonction de l'ouverture au public du MOBE et de la durée des travaux de construction des deux niveaux nécessaires.

Ce projet peut être une opportunité pour développer la construction bois et être exemplaire en matière énergétique ?

Le projet a été conçu en ce sens : les aménagements sont prévus en structure bois, avec une façade bioclimatique.

La réouverture du musée est prévue au 1^{er} trimestre 2020. Les travaux pour la partie ARB est envisagée pour fin 2020.

La Présidente remercie la Ville d'Orléans et l'ARB pour le travail mené. L'esprit est de valoriser les actions du territoire. Le musée étant un lieu de mise en valeur de la biodiversité, il existe une vraie cohérence dans ce projet. Il s'agira d'une très belle vitrine qui participera à la dynamique que l'on souhaite enclencher sur la région.

Le projet d'installation de l'ARB Centre-Val de Loire dans les locaux du MOBE est approuvé à l'unanimité.

Il est donné mandat à la directrice pour conduire le projet avec la ville et les structures hébergées.

La Présidente est autorisée à signer la convention d'occupation temporaire une fois rédigée.

3.5. Ressources humaines

3.5.1 Médecine préventive

Délibération

L'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 impose aux collectivités et établissements employant des agents régis par cette même loi de disposer d'un service de médecine préventive.

Le Centre de gestion du Loiret a mis en place ce service en 2015 et a proposé à l'EcoPôle d'en bénéficier à partir de 2019. Notre demande d'adhésion formulée en novembre 2018 a été acceptée et confirmée par courrier en date du 20 mars dernier. Cette adhésion peut être effective avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2019 et nécessite une délibération de notre établissement.

Les missions assurées par le service de médecine préventive sont les suivantes :

- éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail
- surveillance des conditions d'hygiène et de sécurité au travail
- surveillance médicale des agents (visite d'embauche à la prise de poste, visite périodique, visite de surveillance médicale particulière)

Le montant annuel de la participation financière est fixé à un taux de cotisation additionnel de 0,33% (pour les collectivités adhérentes) du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité. Ceci aurait représenté par exemple en 2018 un montant de 382 €.

L'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion du Loiret est approuvée à l'unanimité et la Présidente est autorisée à signer la convention d'adhésion correspondante.

3.5.2 Contrats de travail des postes Animation territoriale et ORB

Délibération

Deux contrats de travail de l'équipe ARB arrivent à échéance avant la fin de l'année 2019, tous les deux financés via les dotations statutaires allouées par la Région Centre-Val de Loire et l'AFB :

- Chargé de mission « animation territoriale », Benjamin VIRELY dont le CDD de 18 mois arrive à échéance le 14 novembre 2019. Il s'agit d'une mission permanente de l'ARB qui nécessite le maintien du poste. Benjamin VIRELY est ingénieur territorial, actuellement en disponibilité pour raison personnelle de son poste à la métropole de Strasbourg. Pour le recruter en tant qu'ingénieur territorial, deux possibilités :
 - soit la collectivité d'origine a un poste vacant correspondant au grade de l'agent, dans ce cas l'agent sera réintégré dans sa collectivité d'origine et muté au sein de l'ARB ;
 - soit la collectivité d'origine n'a pas de poste vacant correspondant au grade de l'agent, dans ce cas l'agent sera directement intégré au sein de l'ARB.
- Chargée de mission « observatoire régional de la biodiversité », Anne BIGNOLAS dont le CDD de 3 ans arrive à échéance le 30 novembre 2019. L'animation de l'ORB est une composante essentielle des missions de l'ARB. Initiée en 2014, elle a permis la réalisation effective des travaux : indicateurs, états des lieux régionaux, outils, fiches retour d'expérience, journées d'échanges. Anne BIGNOLAS pourra être reconduite via un nouveau CDD de 3 ans.

Ces deux agents remplissent pleinement les missions qui leur sont confiées et souhaitent poursuivre leur engagement. Il est donc proposé d'assurer la continuité de cette collaboration.

Le Vice-président précise que Benjamin VIRELY réalise un travail efficace, intelligent et fait preuve de dynamisme. Il a enclenché des échanges très positifs avec de nombreux territoires. Il commence à être connu et reconnu sur le territoire. Anne est quant à elle connue pour sa capacité à animer l'Observatoire Régional de la Biodiversité, travail central au sein de l'ORB et de la stratégie globale biodiversité dans la région.

Un point RH sera également à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration car 2 contrats vont arriver à échéance au 1^{er} trimestre 2020 : ceux de Mylène MOREAU et de Pascale LARMANDE fin février 2020.

Il est donné mandat à la Présidente pour procéder à la préparation des contrats de travail correspondants et pour les signer.

4. Programme d'actions

4.1. Programme de formation modulaire 2020

Délibération

Depuis la création de l'EcoPôle en 2008, un programme de formation concerté à destination des acteurs de l'environnement en région est proposé chaque année. Il est construit en fonction des besoins identifiés et des enjeux environnementaux régionaux. Il vise à favoriser la professionnalisation des acteurs et la qualité des actions régionales en faveur de l'environnement.

Coordonné par le GRAINE Centre-Val de Loire, en lien avec les membres de la CREEDD¹ et Uniformation, ce programme de formation s'articule autour de 4 axes :

- Consolider ses compétences transversales ;
- Développer ses compétences éducatives ;
- Acquérir ou renforcer ses savoirs naturalistes et scientifiques ;
- Consolider ses connaissances sur les thèmes à enjeux.

Les propositions de modules pour le programme 2020 sont les suivantes :

Consolider ses compétences transversales	
1	Sécurité, réglementation et législation en animation nature
2	Animer une équipe de façon collaborative et coopérative
Développer ses compétences éducatives	
3	Comment favoriser la connexion de nos publics à la nature ?
4	Animer de façon participative sur les thèmes climat-air-énergie
5	Animer la nuit : astronomie, animaux nocturnes...
6	Les usages des plantes (tinctoriales, médicinales, vannerie)
7	Créer un jardin pédagogique : pourquoi ? comment ?
8	Méthodes pédagogiques en éducation à l'environnement
9	La photo, une démarche d'éducation à l'environnement
Acquérir ou renforcer ses savoirs naturalistes et scientifiques	
10	Pédologie et vie du sol
11	Initiation à la reconnaissance des oiseaux : visuel et chant
12	Initiation à la reconnaissance des champignons
Consolider ses connaissances sur les thèmes à enjeux	
13	Le devenir des eaux pluviales et l'impact de l'imperméabilisation des sols
14	Enjeux environnementaux dans les documents de planification : SCOT, PLU, trames vertes, bleues et noires, SRADDET
	Bilan personnalisé

Cette proposition compte 14 modules, auxquels s'ajoute comme chaque année le bilan personnalisé (accompagnement pour un bilan individuel).

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- juin - août : formalisation des modules par les organismes de formation (URCPIE, GRAINE Centre-Val de Loire, FNE Centre-Val de Loire), réalisation du chemin de fer par le GRAINE
- septembre : mise en forme du programme et impression
- 15 octobre : routage document papier et mise en ligne sur sites ARB et GRAINE

Le programme de formation modulaire 2020 de l'ARB est approuvé à l'unanimité.

4.2. Projet de règlement intérieur équipe ARB

Avis

¹ CREEDD : La Convention Régionale pour une Éducation à l'Environnement au Développement Durable est un espace de concertation en région Centre Val de Loire qui a pour objectif de bâtir une politique partenariale en faveur de l'éducation à l'environnement. Elle réunit les services de l'État en région (DREAL, DRAAF, DRJSCS), le Rectorat de l'académie Orléans-Tours, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil régional Centre-Val de Loire, les conseils départementaux du Cher, d'Indre et Loire et de Loir-et-Cher.

L'ARB doit se doter d'un règlement intérieur relatif aux modalités de travail en interne (congés, horaires, organisation du travail...).

Ce règlement devra être soumis au comité technique du Centre de gestion du Loiret, puis pourra être présenté pour délibération lors du conseil d'administration du 29 novembre prochain.

Le sommaire, en **annexe 3**, est proposé pour avis.

Le projet de règlement est en cours d'élaboration. Ne pas hésiter à faire remonter les remarques et propositions à Catherine BERTRAND.

4.3. Projet de financement programme européen LIFE ARTISAN

Information

Le projet LIFE ARTISAN (Accroître la Résilience des Territoires par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature) est un programme européen 2020-2027 pour lequel l'AFB a candidaté, et qui pourrait apporter un financement pour un poste d'animation territoriale en région Centre-Val de Loire.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- **Susciter l'adhésion** : les solutions fondées sur la nature (SFN) pour l'adaptation sont connues, leur intérêt compris et leur efficacité démontrée ;
- **Simplifier la mise en œuvre** : apporter aux maîtres d'ouvrage des ressources techniques et/ou financières, disposer d'interlocuteurs et être accompagnés dans la réalisation de SFN pour l'adaptation ;
- **Mettre à l'agenda** : des cadres de travail existent pour planifier des SFN adaptées par secteur et par territoire ; de premières déclinaisons de programmes d'actions existent dans les filières dont l'adaptation est jugée prioritaire ;
- **Capitaliser l'expérience** : produire des retours d'expériences réguliers permettant un bon suivi et une production de connaissances pour l'action ;
- **Opportunités pour les partenaires** :
 - o Mise en cohérence des politiques : rapprochement des enjeux climat et biodiversité (effet d'entraînement des enjeux climats pour la biodiversité, création ou renforcement de partenariats nationaux et régionaux sur ces sujets) ;
 - o Renforcement des moyens pour l'action : 60 % de co-financement de l'Union Européenne et inscription des actions dans le projet LIFE facilitera le recours aux autres fonds européens pour le financement des actions dites « complémentaires ».

La déclinaison en France :

En France, la candidature à ce programme est portée par l'AFB. La volonté est de renforcer la réponse aux enjeux de la stratégie PNACC2 (Plan National d'Adaptation au changement climatique). L'objectif est de disposer d'une territorialisation forte avec le co-financement de 14 postes d'animateur et de sites de démonstration (il n'y a pas de site retenu en région Centre-Val de Loire).

L'AFB propose que les animateurs soient rattachés aux ARB lorsqu'elles existent. L'ARB Centre-Val de Loire a été intégrée comme partenaire dans la candidature nationale, et en cas de sélection du projet français pourra bénéficier du financement d'un poste sur 5 ans (60% LIFE ARTISAN, 40% AFB).

Les 14 postes auront pour missions :

- o D'animer un réseau régional ARTISAN
- o D'intégrer des orientations favorables dans la planification territoriale
- o D'organiser des formations, faire remonter des besoins

- D'apporter un appui technique au montage de projets de proximité (volets techniques, financiers, réglementaires)

Ce poste constituerait une forte complémentarité avec le poste d'animation territoriale, ce qui permettrait de renforcer l'accompagnement des territoires pour la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la biodiversité.

Le dossier a été déposé par l'ARB en mars dernier. La sélection par l'Europe des projets retenus interviendra au second semestre 2019.

28 bénéficiaires sont associés au niveau national : ADEME, CEREMA, UICN, Régions, Agences de l'eau... Le budget représente 17 millions : 10 millions en provenance de fonds européens et 7 millions d'autofinancement, plus des budgets issus des actions complémentaires. La majeure partie du budget est liée aux ressources humaines. Le projet LIFE ARTISAN prévoit de financer dans chacune des régions des postes d'animateur dans l'objectif de mener des actions au plus près du territoire. Il s'agit donc d'une opportunité pour les partenaires de bénéficier d'un accompagnement et de moyens pour rapprocher les enjeux climat et les enjeux biodiversité.

Ces postes seront financés pour une durée de 5 ans (mi 2020, mi 2025).

Une réflexion conjointe sera menée sur les modalités d'intégration et de gestion de ce poste au sein de l'ARB. Ce LIFE correspond tout à fait à la logique de ce que souhaite impulser l'ARB.

FNE CVL souligne qu'il s'agit d'une belle opportunité de travailler sur ce sujet. En revanche, comment cela va-t-il s'articuler avec les nombreux autres dispositifs de l'Etat : ABC, TEN... Les fonds d'un projet LIFE sont parfois compliqués et longs à percevoir. La fédération a engagé un nouveau fonctionnement en direction des territoires, Objectifs climat 2030, en focalisant sur l'eau notamment. Il ne faudra pas oublier d'intégrer dans le cheminement ce qui se fait déjà.

La Présidente confirme que le projet n'aurait pas été retenu sans une complémentarité avec le travail déjà engagé et les thématiques évoquées lors des différents séminaires : l'aspect écosystémique, la végétalisation, l'adaptation, l'atténuation...en lien direct avec la biodiversité.

Le Vice-président précise que sur les 17 millions d'euros du budget, 4 millions seront destinés au financement de 18 ETP sur 5 ans, et 13 millions financeront des actions. 10 sites ont été retenus mais aucun en région Centre-Val de Loire.

La Ville d'Orléans souligne l'importance de la thématique de la résilience territoriale. Il pourrait être intéressant de mettre en place des formations sur les services rendus par la nature.

4.4. Avancée des projets 2019

Information

4.4.1 Journée d'échanges entre élus sur des projets intégrant la biodiversité

Une réflexion a été initiée au sein de l'ARB Centre-Val de Loire à l'occasion de la mise en place du programme national de formation « Biodiversité et territoires » à destination des élus. Ce programme est porté par le RARE (Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement) avec l'appui de l'Agence Française pour la Biodiversité et de Régions de France.

Il s'agit d'une démarche très structurée, avec 6 modules payants, s'appuyant sur l'ARPE-ARB Provence Alpes Côte d'azur, agréée organisme de formation des élus par décision du Ministère de l'Intérieur.

Avant de s'engager dans ce projet, il est apparu intéressant de favoriser dans un 1^{er} temps l'organisation d'une journée d'échanges, dans le même esprit que les journées organisées par l'EcoPôle pour l'ORB (présentation de projets par les porteurs de projets et visite de sites).

Comme proposé lors de l'installation du conseil d'administration de l'ARB par Gilles CLEMENT, Président de la communauté de communes du Grand Chambord, ce territoire est prêt à servir de lieu d'expérimentation. C'est donc à Bracieux, siège de cette collectivité que **se tiendra cette journée d'échanges le 5 juillet prochain.**

Elle sera ouverte aux élus de la communauté de communes ainsi qu'aux élus régionaux intéressés (communes, communautés de communes...), pour un total de 30 participants maximum.

L'organisation prévue est la suivante :

- Matinée en salle consacrée aux présentations / échanges avec les participants
 - o la biodiversité : situation en région Centre-Val de Loire, de quoi on parle ?
 - o le schéma directeur de l'éclairage urbain et la trame nocturne (mis en place par la communauté de communes), en lien avec le bureau d'études et l'association Blois Astronomie
- Après-midi de visite : gestion d'espaces publics et baignade naturelle de Mont-près-Chambord

Comme proposé par le comité technique de l'ARB, une réflexion collective va être engagée afin de déterminer d'ici l'automne les journées techniques envisagées pour 2020, afin d'identifier les porteurs de projet de ces journées, et de prévoir l'implication des membres de l'ARB dans leur organisation.

La Communauté de communes de Grand Chambord indique qu'elle est très heureuse d'accueillir cette initiative.

La Présidente précise que l'acculturation des élus sur la biodiversité est un des enjeux. Son expérience sur les contrats territoriaux a démontré qu'une bonne articulation entre élus et techniciens permet une acculturation sur des questions complexes. La prise en compte de la biodiversité ne va pas de soi, il faut l'avoir à l'esprit. La formation est indispensable pour la prise de conscience et savoir ce qui peut se faire sur la biodiversité au plus près des territoires.

La directrice de l'ARB indique qu'il s'agit d'une démarche qui répond à priori aux attentes car ce sont les porteurs de projets qui vont échanger avec les participants, dans la même logique que la journée organisée avec FNE CVL sur les IBC où les communes avaient témoigné auprès des participants à travers différentes entrées (IBC et intégration des résultats dans les différents documents d'organismes, IBC et association des habitants...). Cette journée permettra la rencontre entre des élus de la Communauté de communes et des élus d'autres territoires.

Les inscriptions se font de manière dématérialisée. Elles sont limitées à 30 personnes.

L'idée d'aller chercher d'autres exemples est importante, notamment pour éviter certains écueils. Il s'agit d'une première journée, d'autres journées seront programmées sur des thématiques différentes.

Les propositions de journées techniques qui ont eu lieu en COTECH feront l'objet d'un récapitulatif avec la présentation d'un calendrier partagé à l'automne.

4.4.2 Journées techniques sur le « végétal local »

Lors de l'élaboration du programme d'actions 2019 de l'ORB, il a été prévu que l'ARB organise une journée technique relative à la marque collective « végétal local ».

L'objectif est d'apporter aux acteurs concernés :

- les éléments de compréhension de cette marque, l'intérêt de cette démarche pour les maîtres d'ouvrages ;

- des informations pratiques sur les outils disponibles (le « Planter local » sur le site de l'ARB, les pépinières proposant des plants « végétal local », cahier des charges) ;
- des présentations techniques par le biais de témoignages ;
- des visites de sites.

Afin de faciliter l'implication de nombreux maîtres d'ouvrages, il est envisagé de réaliser trois journées en région, en y invitant les acteurs concernés de 2 départements à chaque fois (Loiret / Eure-et-Loir, Loir-et-Cher / Indre-et-Loire, Indre / Cher).

Les cibles prioritaires sont les maîtres d'ouvrages : collectivités (communes, intercommunalités, Pays/PETR, métropoles), grandes entreprises (aménageurs, bailleurs sociaux, gestionnaires infrastructures...), syndicats de rivières.

Ce projet est en cours de préparation en lien avec le CBNBP, le Cen Centre-Val de Loire, l'AFB, l'Union pour les Ressources Génétiques du Centre (URGC) et l'entreprise Luciole investie sur cette démarche.

L'ARB est à la recherche de sites supports pour les visites du Cher et de l'Indre.

Le PNR Brenne a mené des projets de plantations de haies en s'attachant à utiliser des végétaux locaux.

Le Pays Berry Saint-Amandois a mené une action avec une obligation de planter des végétaux locaux, des vergers, des haies, avec des minima de linéaires ou de nombre de pieds.

Le travail mené autour du végétal local permet également de promouvoir l'utilisation de graines locales, plus adaptées que les graines de végétaux locaux en provenance d'autres régions. L'ARB rappelle l'importance d'expliquer la marque « Végétal local », et son cahier des charges. Le paysagiste Luciole est aujourd'hui chef de file.

Des pépinières sont labellisées. En région Centre-Val de Loire, c'est le cas de la pépinière Bauchery. 16 pépinières sont en mesure de fournir des plants du Bassin parisien sud. Les pépiniéristes sont réticents car ils n'ont pas suffisamment de demandes. L'idée est de s'appuyer sur les porteurs de projets pour faire émerger la demande. La question se pose également pour les paysagistes qui ne proposent pas toujours des essences locales.

La Communauté de communes du Grand Chambord souligne que certaines essences ont un impact sur la santé publique. C'est le cas des résineux en milieu urbain qui ont participé à la prolifération de chenilles processionnaires et d'allergies.

La cible des journées « végétal local » est orientée prioritairement vers les collectivités à travers leurs aménagements, et en raison de leur capacité à montrer l'exemple. Toutefois, si des agriculteurs sont motivés par la thématique, ils sont naturellement les bienvenus. En revanche, elles ne visent pas les forestiers pour lesquels il existe déjà un label qui garantit la provenance des plants.

Les préconisations faites dans l'outil « Planter local » s'appuient sur la notice d'aide à la plantation élaborée par le CBNBP [Lien Planter local](#). Elles ne mettent en avant aucun résineux. Des indications sont également apportées concernant les risques d'allergie, ou encore le caractère mellifère des plantes. Le cahier des charges est très pointu. La cible de cet outil est en priorité les collectivités ou les gestionnaires d'infrastructures. Avec le végétal local, les taux de reprise sont nettement meilleurs qu'avec les plants des pépiniéristes classiques, sans ajout complémentaire, ce qui peut intéresser les aménageurs ou les grands groupes.

Des retours d'expériences seront disponibles suite aux gros chantiers comme élargissement de l'A10.

L'organisation de 3 rencontres doit permettre de toucher les acteurs locaux sans défavoriser certaines zones géographiques.

Le label « Planter local » ne prend pas en compte la question du changement climatique car il ne vise que les essences indigènes. Des tests sont menés indépendamment. La Présidente souligne qu'il s'agit d'un véritable enjeu.

La DRAAF indique qu'un travail est mené par l'IRSTEA sur l'adaptation des essences au changement climatique. Il préconise des essences plus méridionales. Les deux doivent cohabiter.

L'ONF souhaite apporter une rectification : l'objectif du forestier n'est pas de faire du commerce mais d'adapter les forêts aux évolutions climatiques en cours, qui ont des effets sur les peuplements. Un certain nombre d'adaptations sont prévues. Il est proposé notamment de mixer la diversité spécifique avec la diversité génétique.

L'IRSTEA précise l'importance de ne pas tout miser sur les essences exotiques. La biodiversité est plus forte avec les essences autochtones qu'avec les essences exotiques du fait de leur longue adaptation.

4.4.3 Centre de ressources de l'ARB

Dans le contexte de création de l'ARB Centre-Val de Loire, un site internet a été créé début 2019. Il s'agit du premier pas vers la mise en œuvre d'un Centre de ressources qui localiserait l'ARB comme entrée première sur toutes questions biodiversité en région. Ce centre de ressources devra proposer de nouvelles fonctionnalités adaptées aux attentes et besoins des publics cibles et des membres de l'ARB. Une nouvelle ligne éditoriale en lien avec la stratégie de communication et l'intégration de nouveaux contenus, notamment de l'ORB, sera à élaborer.

Les cibles de ce centre de ressources sont nombreuses :

- en interne à l'ARB : les membres ARB et les parties prenantes directes
- à l'externe : usagers de l'ARB (collectivités, agriculteurs, aménageurs, entreprises, monde scientifique, naturalistes...), grand public, presse

Ce centre de ressources a pour vocation de valoriser les actions de l'ARB et de ses membres, de diffuser les connaissances, communiquer et mobiliser, et de mettre la biodiversité au cœur de la société.

Un groupe de travail collaboratif avec les membres de l'ARB a été créé et l'identification des besoins et attentes pour structurer ce centre de ressources est en cours.

ADS-Com, concepteur du site actuel de l'ARB, interviendra début juillet afin d'apporter une acculturation du groupe projet au système « Centre de ressources », au numérique, aux fonctionnalités des différentes techniques et aux notions de coût liées.

Ceci permettra de constituer un socle de connaissances pour le collectif travaillant au projet.

Une consultation va être par ailleurs lancée cet été afin de retenir un prestataire pour la conception de la plateforme.

L'objectif ambitieux reste de pouvoir mettre en ligne ce centre de ressources début 2020.

Le Vice-président insiste sur la vocation du Centre de ressources à mettre en avant ce qui existe déjà dans les différentes structures. Il s'agit d'un site portail qui comprendra de nombreux liens vers les sites existants.

4.4.4 Animation territoriale et dispositif de reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

Les collectivités ont un rôle important à jouer dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité en tant qu'acteurs de l'aménagement du territoire.

Issus du Plan biodiversité de juillet 2018, le dispositif TEN a vocation à renforcer leur mobilisation en faveur de la biodiversité, à travers la reconnaissance de leur démarche et un accompagnement.

Il s'agit d'une initiative conjointe du Ministère de la transition écologique et solidaire et de Régions de France. En région Centre-Val de Loire c'est à l'ARB qu'a été confiée l'animation de ce dispositif, avec pour objectif de l'inscrire comme un **outil d'animation territorial afin de favoriser l'émergence de projets**, conformément aux missions de l'ARB.

Un collectif régional a été mis en place pour en assurer le suivi. Il est composé de l'État (DREAL), les agences de l'eau Seine Normandie et Loire Bretagne, la direction régionale de l'AFB, la Région, les Départements du Cher et d'Eure-et-Loir.

Chaque région adapte le cahier des charges national au contexte de son territoire.

Qu'est-ce qu'un projet TEN ?

Un **projet de territoire** porté par une collectivité, et **associant les acteurs locaux** pour mettre en œuvre une **stratégie globale de préservation / restauration / valorisation** de la biodiversité :

- engagement volontaire des collectivités
- pas de niveau de départ imposé, mais engagement à conduire des actions à court terme avec des résultats concrets
- le projet doit être cohérent avec les schémas existants : SNB, SRB, SDAGE, SRADDET, SRCAE, SDENS ...

Intérêt pour les collectivités candidates ?

- Un accompagnement privilégié avec un appui technique pour la mise en œuvre des actions proposées par la collectivité, et le fléchage vers les financements existants ;
- Une « reconnaissance » avec une valorisation au niveau régional (lors de journées techniques, publications...), et au niveau national lors des Assises Nationales de la Biodiversité notamment ;
- Création d'un club des engagés pour favoriser les échanges et les partages d'expérience.

En région Centre-Val de Loire 5 collectivités ont pu déposer leur candidature dans les délais très contraints liés à la mise en place du dispositif. Elles ont toutes été reconnues TEN, avec des recommandations du jury. Il s'agit des communes de Cheverny (41), La Celle (18), Luçay-le-Male (36), Ingré (45), et Chartres Métropole (28).

Plusieurs autres collectivités souhaitent s'engager lors de la prochaine vague de candidature en septembre prochain.

Afin de consacrer le juste temps à ce dispositif (examen des candidatures, jury, accompagnement des collectivités engagées), il est proposé de n'organiser qu'une campagne de candidature/an.

Le Vice-président souligne que face à la montée en puissance du dispositif, une seconde vague de reconnaissance va avoir lieu. Elle a vocation à être mise en valeur lors du congrès des maires à l'automne prochain.

Les communes ayant participé au dispositif avaient déjà réalisé un inventaire de la biodiversité. Cela est indispensable, sinon un inventaire doit être prévu dans le courant des trois ans.

L'enjeu est de trouver l'équilibre entre l'incitation des collectivités à s'engager et la nécessité d'assurer un accompagnement réel, à la hauteur des attentes des collectivités qui s'engagent.

<https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/actualites/collectivites-engagez-vous-pour-la-biodiversite>

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/>

4.4.5 Événement d'inauguration de l'ARB le 27 septembre 2019

Initialement programmé en mai, l'événement de lancement de l'ARB se tiendra finalement le 27 septembre prochain au Jardin des Plantes d'Orléans.

Les enjeux de cette journée sont d'inaugurer officiellement la nouvelle agence, de la positionner comme acteur de référence, de valoriser ses membres, de donner du sens à ses missions et de mettre la biodiversité au cœur de la société.

Un groupe de travail dédié a été mis en place et a d'ores et déjà permis l'implication de nombreux membres de l'ARB, en participant aux réunions de travail, ou en partageant leurs propositions/visions en direct avec l'ARB.

Les objectifs de communication de cette journée sont de :

- Faire connaître et comprendre ce qu'est l'ARB : son rôle, présenter ses missions et ses actions, ses membres - faire le lien avec les enjeux sociétaux, valoriser les bénéfices et besoins
- Faire émerger une culture partagée des enjeux liés à la connaissance, la préservation et la restauration de la biodiversité en Centre-Val de Loire
- Valoriser les actions de l'ARB et des acteurs territoriaux
- Favoriser l'émerveillement et l'intérêt pour la biodiversité

Les publics ciblés sont les membres de l'ARB, les acteurs régionaux et nationaux concernés par la biodiversité et parties prenantes des actions de l'ARB (services de l'État, collectivités, élus, chercheurs, agriculteurs, entreprises, associations, ...), la presse et le grand public.

Cet événement a vocation à être un moment qualitatif qui mette la biodiversité à l'honneur, soit porteur de messages essentiels, soit également mobilisateur pour tous les publics invités, au travers de temps forts ciblés et de formats participatifs et ludiques.

Trois temps forts sont envisagés :

- Une partie institutionnelle, discours : pourquoi une ARB, les ambitions partagées ;
- Une partie technique et scientifique : les enjeux de la biodiversité. Interventions du type table ronde ou conférence (valorisation des connaissances et des acteurs membres de l'ARB) ;
- Une partie festive et ludique : animations, exposition, cinéma en plein air le soir.

Vous trouverez en **annexe 4** le pré-projet de cette journée.

Les circonstances électorales n'ont pas permis de tenir l'évènement au mois de mai, en ouverture de la semaine « Naturellement dehors », comme prévu initialement.

FNE CVL propose qu'à la suite de la table ronde puisse avoir lieu la signature d'un engagement entre différents acteurs afin de donner du sens, montrer la volonté agir.

La Ville d'Orléans interroge sur la valorisation post évènement. Est-il prévu de filmer durant l'évènement ? La présence d'un photographe vidéaste est envisagée, si cela est techniquement possible dans la serre, soit pour du direct sur les réseaux sociaux (Facebook-live), soit pour des flashes et interviews pour alimenter les sites internet.

4.4.6 Mobilisation citoyenne

L'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire et de nombreux partenaires ont invité les habitants à découvrir la biodiversité et à agir en sa faveur à travers la semaine « Naturellement dehors » qui s'est tenue du 18 au 26 mai, et le jeu-concours « Raconte-moi ta biodiversité », du 18 mai au 30 juin.

« Naturellement dehors » est entièrement dédié à la découverte du patrimoine naturel et des espèces de notre région, et a proposé une quarantaine d'animations inédites pour sa 4^{ème} édition.

Le jeu-concours donne la parole aux habitants et valorise les actions citoyennes en faveur de la biodiversité. Adultes et enfants sont invités à raconter ce que la biodiversité leur inspire et leur façon d'agir pour la préserver, sous la forme de leur choix (vidéo, écrit, dessin, chanson, photo...) et sur un sujet au choix (une espèce, une anecdote, un écogeste, un milieu naturel, une initiative personnelle ou collective, une animation « Naturellement dehors »...). Un jury de l'ARB et un jury citoyen sur facebook attribueront les éco-lots aux gagnants.

- 1^{er} prix : un vol en montgolfière pour deux personnes (valeur 400€)
- 2^e prix : une croisière sur la Loire en famille (valeur 200€)
- 3^e prix : une paire de jumelles ornithologiques (valeur 150€)

*Le Jeu concours « Raconte-moi ta biodiversité » est ouvert jusqu'au 30 juin. A relayer !
Pour l'année prochaine, le calendrier prévoit le congrès mondial de la nature à Marseille et la COP15 en Chine. Il sera nécessaire de réfléchir à l'intégration de la semaine de la biodiversité dans ce calendrier, et sous quelle forme.*

4.4.7 COP régionale et contribution de l'ARB

Dans le cadre de la mise en place de la COP régionale, l'ARB travaille à l'organisation d'une journée technique sur l'atténuation du changement climatique en lien avec la biodiversité.

Cette journée est organisée avec le Céréma qui dispose de temps de travail sur cette même thématique.

Il est envisagé qu'elle se tienne à Blois dans les locaux du Céréma courant novembre 2019.

L'ARB est elle-même une coalition. La thématique de la végétalisation proposée précédemment pourrait permettre de s'engager sur des actions très précises.

4.5. Temps d'échange sur la stratégie pluriannuelle de l'ARB

La stratégie pluriannuelle de l'ARB constituera la colonne vertébrale des travaux de l'agence.

Après une présentation synthétique des attendus, le conseil d'administration échangera sur les objectifs stratégiques et la méthode de travail afin de finaliser ce projet avant la fin de l'année, pour une mise en œuvre dès 2020.

Deux attendus :

1- déterminer si les objectifs stratégiques qui avaient été envisagés dans les travaux de préfiguration correspondent aux attentes.

2- Déterminer les modalités d'élaboration de cette stratégie : appui du comité technique ou faut-il un groupe de travail spécifique, élargi ou non ? Partir des travaux initiés en 2018 ? Sollicitations avant le CA de novembre ? Avoir connaissance de l'avis du CRB avant le CA ?

Axe 1 : accompagner les territoires

- Apporter appui technique et conseil aux territoires
- Faciliter l'accès aux financements
- Mettre à disposition des territoires la technicité et outils existants
- Valoriser et diffuser les retours d'expérience

L'URCPIE propose qu'en complément de faciliter l'accès aux financements, soit apportée une connaissance des structures pouvant faire de l'accompagnement (cartographie des acteurs).

FNE CVL rappelle qu'actuellement s'élabore le SRADDET à 2030. Il serait bien que l'ARB s'en empare. Il propose également de réfléchir en amont à ce qui serait le plus pertinent comme types d'actions pour améliorer la biodiversité afin d'obtenir des résultats optimum à 5 ans. Vers quelles actions serait-il efficace d'orienter les 5% de CRST ?

L'ARB précise que la stratégie sera déployée en actions à conduire et en priorisations. Elles seront enrichies au gré de l'avancée des travaux.

Le CEN indique que la stratégie pluriannuelle de l'ARB est mise en œuvre chaque année autant par les contributions des membres de l'ARB que par l'équipe technique. Sur les volets opérationnels, il y a une clarification à donner sur les actions réalisées par les membres sur les territoires et celles menées par l'équipe ARB (soit en complément, soit pour impulser une opération).

La Présidente rappelle que l'ARB est un collectif, qu'elle a vocation à valoriser ses membres et les laisser œuvrer dans leurs champs de compétences. L'ARB permet d'apporter une cohérence supplémentaire et de la mobilisation.

Axe 2 : animer les réseaux d'acteurs

- Assurer la concertation et la gouvernance de l'ARB : *relève du fonctionnement de l'Agence.*
- Coordonner les échanges pour faciliter accès aux financements
- Créer du dialogue et développer les échanges entre acteurs

Axe 3 : mettre la biodiversité au cœur de la société

- Sensibiliser et former à la biodiversité
- Mobiliser sur la biodiversité
- Communiquer sur la biodiversité

Axe 4 : améliorer la connaissance : *trame aboutie*

- Organiser
- Valoriser
- Diffuser
- Capitaliser

Le Vice-président souhaiterait ouvrir le débat sur les groupes techniques. C'est là qu'il y a du débat, de la concertation. Ils viennent abonder les réflexions.

Le Cen a toujours plaidé pour que le Comité technique soit une instance centrale, en accompagnement du Conseil d'Administration. L'existence de groupes thématiques sur un sujet donné est indispensable mais la réflexion sur la stratégie de fond doit se faire au niveau du Comité technique.

Le Vice-président serait favorable à un travail en mode projet. Le Comité technique en serait le fédérateur.

La Présidente indique que les thématiques évoquées lors du séminaire peuvent faire l'objet de groupes de travail en mode projet.

FNE CVL précise qu'il faut bien clarifier les objectifs de travail. Le Comité technique va ensuite préparer avant de laisser la place au CA pour discuter et délibérer. Les groupes de travail doivent être issus de la stratégie.

La Présidente confirme l'idée que les groupes de travail doivent être issus non pas du Comité technique mais du CA.

Tours Métropole Val de Loire partage l'avis de FNE CVL. Le CA est le Pilote et les groupes viennent enrichir une réflexion.

La Présidente propose que les groupes de travail puissent être élargis au-delà des membres selon les thèmes, tandis que le Comité technique reste attaché au CA.

L'idée est de s'appuyer sur le travail initié lors de la préfiguration. Le Comité technique travaille sur cette stratégie, en lien avec les administrateurs qui seront sollicités au fur et à mesure.

Question : Vous semble-t-il nécessaire qu'il y ait une information à certaines étapes qui vous soit adressée en tant qu'administrateur ou considère-t-on que les référents de vos structures qui siègent au Comité technique remontent les informations à leurs administrateurs ?

Le Cen propose que la responsabilité d'informer l'élu relève du référent technique. Le technicien et l'élu sont des organes complémentaires.

La Présidente attire l'attention sur le fait que tous les administrateurs n'ont pas de technicien présent aux Comités techniques. Elle propose qu'il y ait des avis intermédiaires pour assurer l'information auprès de l'ensemble des administrateurs.

L'ARB propose la création d'un dossier spécifique partagé type Dropbox en lien avec les membres techniques ET les membres du CA pour partager les mêmes données en continu et être le plus transparent possible.

5. Questions diverses

- Calendrier biodiversité 2020
 - Congrès français de la nature 2019, le 12 juin à Marseille
 - Congrès mondial de la Nature UICN, du 10 au 19 juin 2020 à Marseille
 - COP 15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Beijing en Chine : jalon important dans l'histoire de la gouvernance internationale de la biodiversité
- Prochain CA : le 29 novembre 2019 à 9h30

Il est suggéré que la liste des présents puisse être partagée en amont des réunions afin de permettre des co-voiturages.

Cela est possible à condition que les personnes répondent au sondage transmis avec l'invitation mail (prévoir un lien Framadate). Aujourd'hui seuls 20% des personnes répondent.

